

# REGLEMENT COLOR RUN

## Conditions de participation

La Color Run est ouverte à toutes et tous dès l'âge de 3 ans, sous la responsabilité de leurs responsables légaux.

La marche ou la course de 5 km n'est pas chronométrée. Il ne s'agit pas d'une compétition.

Des zones de couleurs sont implantées sur le parcours où seront lancés des jets de couleurs sur les participants.

## Inscriptions

L'inscription est obligatoire et préalable à l'évènement.

Le montant de la participation est de 10 € par personne, les enfants de moins de 12 ans bénéficient de la participation gratuite.

150 participants maximum. Inscriptions validées dans l'ordre de réception des dossiers complets (fiche d'inscription + règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC doivent être retournés AVANT LE VENDREDI 10 OCTOBRE 2025).

## Déroulement : Départ : stade / Arrivée : parking derrière le complexe sportif

9h30 : Accueil des participants. Un tee-shirt leur sera remis à cette occasion + une paire de lunettes + un sachet de peinture colorée

10h00 : Echauffement collectif en musique avec LAURE FITNDANCE

10h30 : Départ MARCHEURS

10h45 : Départ COUREURS

Les participants s'engagent à respecter le traçage du parcours

## Environnement

La commune ne fournira pas de bouteille d'eau et invite chaque participant à prévoir une gourde afin de s'hydrater.

Des poubelles seront aussi mises à disposition afin de respecter l'environnement.

## Droits à l'image

Par sa participation à la course Color Run, chaque participant autorise expressément la commune à utiliser, reproduire ou faire reproduire son image et ce, sur tous supports. Des photos et des vidéos pourront notamment être prises lors de l'accueil des participants, lors de l'échauffement, lors du parcours, à l'arrivée et lors de tout événement lié à la présente manifestation. La participation des enfants à la Color Run vaudra autorisation tacite de droit à l'image, une autorisation parentale spécifique ne sera donc pas exigée.



## Certificat médical

Aucun certificat médical n'est requis pour cette course non chronométrée.

Cela engage les participants à être pleinement conscients et responsables de leur état de santé concernant leur participation à l'évènement.

## Sécurité et assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur est souscripteur d'une assurance couvrant la manifestation.

La commune décline toute responsabilité en cas de blessures.

La commune décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Les participants s'engagent à respecter le traçage du parcours et les consignes de sécurité qui seront communiquées par la commune.

La course est organisée sur des voies sécurisées. Aucun véhicule ne pourra accéder au site durant la course. Les vélos, rollers, trottinettes et les animaux sont interdits pour la Color Run.

L'introduction sur le site de la Color Run de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, est strictement interdit.

En cas de conditions météorologiques extrêmes ou de force majeure, l'évènement pourra être annulé ou reporté.

## Tenue

Masque/bandana est recommandé pour les personnes fragiles.

Les participants doivent porter les lunettes de protection fournies pendant toute la durée du parcours.

Prévoir des protections pour les voitures (serviette/sac).

Les participants devront porter des chaussures de marche ou de course adaptées.

La poudre colorée utilisée est 100% naturelle, non toxique et sans danger pour la peau.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'allergie ou de réaction liée à la poudre ou aux vêtements.

## Approbation du règlement

En signant la fiche d'inscription, le participant :

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement

Accepte de s'y conformer

Déclare être apte à pratiquer une activité physique